République Française
Département Nièvre
Commune de Sauvigny-les-Bois

Procès-Verbal

Séance du 13 Mai 2025

L'an 2025 et le 13 Mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Sauvigny-les-Bois sous la présidence de LECOUR Alain, Maire,

Présents : M. LECOUR Alain, Maire, Mmes : CORDELIER Josette, DEBROSSE Delphine, MORLEVAT Mireille, OPPÉ Céline, PAUCHARD Michèle, MM : BOUCHER David, VERGNAUD Sébastien

Excusés ayant donné procuration : MM : MORLEVAT Hervé à Mme MORLEVAT Mireille, REZZOGUI Yassin à Mme DEBROSSE Delphine
Excusée : Mme PELLE Sandrine

Absents : Mme MARTINET Joëlle, MM : COLAS Vincent, PREGERMAIN Stéphane, TISSIER Damien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

Date de la convocation : 05/05/2025
Date d'affichage : 05/05/2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de la Nièvre
le : 14/05/2025

et publication ou notification
du : 15/05/2025

A été nommée secrétaire : Mme MORLEVAT Mireille

Objets des délibérations

SOMMAIRE

SUIVI MÉDICAL DES AGENTS : ARRET DE L'ENCAISSEMENT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE DE LA COTISATION MEDECINE DUE AU GIP SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL INTER FONCTIONS PUBLIQUES DE LA NIEVRE - 2025_027
DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT - 2025_028
SUBVENTION CENTRE SOCIO CULTUREL, ESPACE ROGER GRIBET D'IMPHY - 2025_029

SUIVI MÉDICAL DES AGENTS : ARRET DE L'ENCAISSEMENT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE DE LA COTISATION MEDECINE DUE AU GIP SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL INTER FONCTIONS PUBLIQUES DE LA NIEVRE
réf : 2025_027

Le Conseil municipal de la commune de Sauvigny-les-Bois,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L. 452-47 du code général de la fonction publique ;
Vu le décret n o 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
Considérant la création au 1er janvier 2023 d'un groupement d'intérêt public (GIP) santé et sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre dont le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre est membre ;
Considérant que le GIP santé et sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre assure l'ensemble des missions en matière de suivi médical et de prévention des risques professionnels des agents employés par les collectivités ;
Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE
1 - Que l'encaissement de la cotisation médecine sera réalisé directement auprès du GIP santé et sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre à compter du 1er juillet 2025 ;

2 - D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT
réf : 2025_028

Sur la proposition de Monsieur le Comptable,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste n°6099270011 des créances pour lesquelles, malgré l'engagement des poursuites appropriées, il n'a malheureusement pas été possible d'obtenir le recouvrement. Monsieur le Comptable sollicite donc une admission en non valeurs (ANV).

Le montant total des sommes non recouvrées s'élève à 494,49 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
-décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 494,49 €.
-dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2025, chapitre 65.
-autorise Monsieur le Maire, à procéder aux opérations nécessaires à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Intervention de Madame JEAN-BAPTISTE, Directrice et de Monsieur PANIER, Président du Centre socio culturel, espace Roger Gribet d'Imphy pour présenter les activités, le fonctionnement et le budget du centre.

SUBVENTION CENTRE SOCIO CULTUREL, ESPACE ROGER GRIBET D'IMPHY
réf : 2025_029

Vu la demande de subvention du Centre socio culturel Roger Gribet d'Imphy d'un montant de 40 132,00 euros au titre l'année 2025,

Vu la présentation de Madame JEAN-BAPTISTE, Directrice et Monsieur PANIER, Président du Centre socio culturel sur le fonctionnement et justifiant l'augmentation du montant de la subvention demandée cette année,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer ce montant au Centre socio culturel Roger Gribet d'Imphy.

Les crédits budgétaires sont inscrits au compte 6574 du budget 2025 de la commune.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstention : 1)

Questions et informations diverses :

-Monsieur LECOUR informe le conseil que le terrain va être refait rue de la Banne par l'entreprise EUROVIA, les toilettes vont être raccordées, et le skatepark va être livré semaine 25.

-Monsieur LECOUR indique qu'une promesse de bail a été signée avec la future dentiste pour une durée de 9 ans. Elle commencerait le 7 juillet.

Séance levée à 19:00

En mairie, le 02/07/2025

Le Maire
Alain LECOUR

MAIRIE DE SAUVIGNY LES BOIS (Nièvre)

Secrétaire de séance
Mme MORLEVAT Mireille